

4. MITAINE DE PREMIER BUT

Règle 3.05

Le joueur de premier but ne peut porter de mitaine de premier but si, au jugement de l'arbitre, un autre joueur défensif est positionné au premier but. Si l'arbitre s'en aperçoit ou s'il est averti par l'instructeur de l'équipe adverse que le joueur de premier but n'est pas positionné au premier but, l'arbitre devrait lui ordonner de remplacer sa mitaine de premier but par un gant de joueur défensif.

Révision #2

Créé 20 juin 2023 01:56:09 par Baseball Québec

Mis à jour 20 juin 2023 02:01:47 par Baseball Québec